

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20181009-2018\_78B-DE

N° 2018-78 B

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2018

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 9 octobre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (8)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël

**Absents excusés** : MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	8
Votes pour :	8
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	28 septembre 2018

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°2018-35 du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2018 autorisant le lancement des actions GEMAPI et, à ce titre, les travaux de restauration des cours d'eau sur le Lastie et la Mousquère.

Une consultation a été lancée en 2 lots géographiques, LOT 1 Restauration du cours d'eau du Lastie et LOT 2 Restauration du cours d'eau de la Mousquère, quatre entreprises ont présenté une offre pour chaque lot : SAS AKKA FOREST (Damazan 47160) SOFAPA SARL (Pamiers), ATTM (Vignec), SANGUINET FRERES (Tarbes).

Après analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 2 octobre 2018, à 15 h, s'est prononcée et propose :

LOT 1 Restauration du cours d'eau du Lastie (estimation des travaux : 20 000 € HT) :

Entreprise : ATTM

Montant du marché : 9 240 € ht

LOT 2 Restauration du cours d'eau de la Mousquère (estimation des travaux : 50 000 € ht) :

Entreprise : ATTM

Montant du marché : 41 190 € ht

Monsieur le Président invite les membres du Bureau Communautaire à bien vouloir en débattre.

**OBJET** : Attribution du marché concernant les travaux de restauration des cours d'eau sur Le Lastie et la Mousquère

Après en avoir délibéré, et à l'**unanimité** des membres présents, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver les choix de la Commission d'appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU